



## Délégation départementale de la Vendée

Monsieur Didier GALLOT  
Maire des Sables d'Olonne  
Hôtel de Ville  
21 Place du Poilu du France  
BP 30386  
85108 LES SABLES D'OLONNE Cedex

Objet : suppression de places de stationnement sur le remblai

La Roche sur Yon, le 24 mai 2016

Monsieur le Maire,

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le remblai des Sables d'Olonne est fermé à la circulation tous les dimanches après-midis d'avril à octobre et pendant les journées d'animations (Vendée Va'a, festival "Tous dans le même bateau"....). Comme en 2015, une dizaine de places de stationnement réservé sont, de ce fait, supprimées.

En juillet 2015, nous vous faisons part des difficultés rencontrées par des personnes en situation de handicap en raison de cette situation. En réponse, vous nous adressiez une liste des stationnements situés à proximité du remblai et vous nous informiez que vous n'envisagiez pas de matérialiser des places supplémentaires.

En avril dernier, durant la période de vacances scolaires, des adhérents des Sables d'Olonne qui avaient prévu d'aller sur le remblai ont constaté qu'il n'y avait aucune place disponible à proximité et faute de ne pouvoir stationner, ils ont dû annuler leur sortie.

Nous renouvelons donc notre demande de prévoir des places de remplacement. Vous trouverez ci-dessous un extrait du courrier que nous vous avons adressé en février 2015 à propos du stationnement pour les personnes en situation de handicap aux Sables d'Olonne.

Extrait de notre courrier du 18 février 2015 :

« ...1- **Places de stationnement réservé** : La ville dispose de 178 places réservées aux détenteurs de la Carte Européenne de Stationnement (CES). Les 2 % minimum de places adaptées prévus par la loi sont respectés par la ville.

*Cependant après vérification auprès des services de la Préfecture de Vendée, il apparaît que 465 personnes résidant aux Sables d'Olonne sont titulaires de la CES. Si l'on prend en considération le Canton des Sables, on arrive à 1077 personnes ayant besoin d'accéder à un stationnement adapté. Par ailleurs, la population est multipliée par 10 en été du fait d'une forte affluence de vacanciers.*

*De toute évidence les moyens ne correspondent pas aux besoins.*

**Attention : nouvelle adresse depuis le 1<sup>er</sup> février 2016**  
20 Place Viollet Le Duc - 85000 LA ROCHE SUR YON

*Nous vous sollicitons donc pour que le nombre de places adaptées matérialisées sur votre commune soit révisé dans le but de répondre au plus juste aux besoins de la population. Le guide Juridique et pratique à l'usage des collectivités territoriales concernant le stationnement réservé, ci-joint, vous aidera à déterminer la localisation des places à créer.*

Ces difficultés de stationnement sont des freins à la liberté d'aller et venir des personnes en situation de handicap et contribuent à les isoler encore davantage. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous comptons sur votre engagement auprès de tous les citoyens pour trouver des solutions permettant de palier à cette situation.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre sincère considération.

Thierry CRAIPEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Craipeau', with a long horizontal stroke extending to the right.

Représentant départemental